Nations Unies FCCC/SBSTA/2011/L.19

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Trente-cinquième session
Durban, 28 novembre-3 décembre 2011
Point 9 a) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux[1], ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.

2. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

[1] FCCC/SBSTA/2011/MISC.9.

Merci de recycler